

de l'anglicanisme, du moment où une fraction puissante de ses membres prétend les conserver pures, et qu'ils sont condamnés comme hérétiques par la fraction qui leur est opposée. La résolution prise contre M. Ward ne permet pas d'abandonner plus longtemps les 39 articles à l'interprétation de chacun. Voilà le danger que prévoyait avec sagesse M. Ward, quand il suppliait la convocation d'épargner à l'Eglise le coup qu'elle méditait contre sa personne.

La polémique soulevée par l'*Idéal d'une Eglise chrétienne* et les résolutions prises contre son auteur vont faire sentir aux théologiens anglicans le besoin de connaître la signification du symbole de leur Eglise.

Or, l'Eglise et le parlement ont seuls mission pour en préciser le sens et la portée, et nous pensons que, dans les circonstances actuelles, il sera impossible pour le Parlement, la Reine et l'Eglise, de formuler un symbole moins équivoque que les 39 articles. Rédigé dans le sens puseyiste ou puritain, ce nouvel étendard de la foi nationale renfermerait l'excommunication de la moitié des évêques, de la moitié des membres du clergé et des universités et de la moitié des fidèles. De sorte que la seule solution qui pût sauver l'anglicanisme est devenue une impossibilité ? les conséquences sont faciles à déduire. Attendons les événements. Voici deux membres de l'Université d'Oxford, le révérend M. Thomas Meyrick, maître-ès-arts du collège de *Corpus-Christi*, et le révérend M. B. C. Bridges, maître-ès-arts du collège d'Oriel, qui, l'un et l'autre, croient devoir donner leur démission des charges qu'ils occupent, et se retirer tout à fait de l'Université, en motivant leur retraite sur le vote de la convocation du 13.

D'autre part, le révérend Frédéric-Oakeley, le plus ancien  *fellow*  du collège de Balliol, adresse au vice-chancelier, en date du 14 février, une lettre où nous lisons :

« Le vote de la convocation me force de vous adresser quelques mots dans le but de fixer quelle est ma position dans l'Université... »

« Je ne désire pas rester membre de l'Université ou ministre de l'Eglise d'Angleterre sous de fausses couleurs. Je revendique le droit de croire toute la doctrine romaine, et nonobstant mon acceptation des 39 articles... »

« J'ai dit, dans une brochure publiée il y a quinze jours, que j'avais avancé ces paroles, après la plus mûre délibération. Je les répète de nouveau avec la même intention et la même précision. »

« ... Ce droit a été en apparence mis en question par le vote de la convocation, et il me paraît nécessaire, pour défendre ma propre position, de dire publiquement comment je considère ce vote. »

M. Oakeley critique la manière dont la convocation a été appelée à voter sur plusieurs questions à la fois ; il déclare partager entièrement l'avis de M. Ward sur le sens des 39 articles, et il ajoute :

« Mais si, dans le jugement du comité que vous présidez et de la convocation, je me suis personnellement rendu coupable par la déclaration ci-dessus, et si j'ai encouru quelque peine, je désire ne pas me mettre à couvert, sous prétexte de certaines nuances d'opinion, tandis que d'autres sont directement attaqués. »

« Si, après avoir rendu public cette expression de mes sentiments, on me laisse conserver ma place dans l'Université, je regarderai cette tolérance comme équivalant, de la part des autorités universitaires, à l'aveu que mon acceptation des 39 articles ne compromet en rien ma bonne foi... »

Ce défi ne saurait rester sans réplique. Il nous paraît difficile qu'on ne procède pas à la dégradation de l'auteur de cette lettre, et nous croyons savoir qu'un grand nombre de membres de l'Université sont disposés à suivre son exemple. Rien n'a transpiré encore sur les projets des autorités universitaires. Nous apprenons seulement qu'après la convocation du 13, une adresse a été signée pour féliciter les procureurs d'avoir mis leur veto sur la proposition tendant à faire condamner M. Newman. Cette adresse était couverte de 450 noms des plus éminents de l'Université. La crise à laquelle l'anglicanisme est en proie devra nous présenter bientôt de nouvelles péripéties.

## BULLETIN.

### Nouvelles d'Europe — Législature.

C'était en vain que nous nous étions flatté d'être mieux servi par la malle d'Halifax, cette fois-ci, que l'avant-dernière. Nous n'avons encore reçu que quelques numéros, les seuls dont nous avons parlé dans notre dernière feuille. Nous ne savons combien de temps ce désordre durera. Il est toujours bien pénible de voir des fonctionnaires publics si largement rémunérés, abuser de leur position et se jouer ainsi impunément des justes réclamations du public. Il nous semble que la tolérance d'abus aussi criants et aussi palpables doit être loin de faire admirer la ponctualité et la surveillance de ceux qui peuvent seuls faire cesser ce désordre et ne le font pas. Nos lecteurs ne seront donc point surpris maintenant, si nous ne pouvons leur donner les nouvelles religieuses étrangères qu'ils pouvaient attendre. Par certains passages que nous avons trouvés sur les feuilles qui nous sont parvenues, nous avons cru découvrir qu'il était arrivé, durant le mois dernier, des incidens en Angleterre et en France, qui ne pourraient manquer de faire naître de nouvelles complications et de nouvelles difficultés. Nous voyons que M. Ward,

ce membre de l'Université d'Oxford dont nous avons déjà parlé, a comparu devant la convention de la même Université, y a été censuré et dégradé. Mais on peut voir aussi, dans une autre partie de cette feuille, les conséquences qui s'en sont suivies.

En France, c'est Mgr. le cardinal de Bonald qui est cité devant le Conseil d'Etat, pour avoir, croyons-nous, réfuté, dans une lettre pastorale, le manuel de l'Eglise gallicane, par M. Dupin, et en avoir défendu la lecture à ses séminaristes. Mais aussi que va-t-il en résulter ? C'est que tout l'épiscopat français va approuver la conduite de Mgr. le cardinal, c'est que l'évêque de Chartres en a déjà donné l'exemple et que les autres évêques se disposent, dit-on, à en faire autant. Le gouvernement reculera-t-il, ou bien entreprendra-t-il d'obtenir par la violence ce qu'il ne peut faire par les menaces et les censures ? C'est ce que nous ignorons. Mais ce qui est certain, c'est que les évêques ne reculeront point et que la grande question de la liberté d'enseignement qui s'y trouve essentiellement rattachée, va y trouver une nouvelle vigueur et une défense encore plus unanime et plus absolue. Nous ne serions point surpris d'ailleurs de voir le ministère Guizot se rallier au parti catholique. La manière dont le *Journal des Débats* et le *Globe*, ses organes officiels, viennent de juger les démagogues suisses, fait assez voir que le gouvernement de Louis-Philippe a encore plus de confiance dans les Jésuites mêmes que dans les ultra-libéraux de la France et de la république Helvétique. Les journaux précités commencent à reconnaître et à déclarer ouvertement qu'en France aussi bien qu'en Suisse, les feuilles libérales n'aiment point la liberté, et que les prétendus libéraux en sont même les plus dangereux ennemis. Cette déclaration nous paraît d'un favorable augure pour les questions religieuses.

D'un autre côté, la guerre commence à s'élever au sein même de l'Université. Un jeune M. Saisset, de l'école normale, vient d'attaquer ouvertement M. Michelet, l'un des plus acharnés voltairiens contre le catholicisme. Il est vrai que M. Saisset n'est guère plus catholique que M. Michelet, mais étant de la philosophie éclectique, il prétend que, puisqu'il faut au peuple une religion, comme tout le monde en convient, ce doit être la religion catholique, puisqu'aucune autre ne peut contribuer aussi puissamment à ses besoins, à son bonheur et à sa morale. Plusieurs membres de l'Université et plusieurs journaux, ont pris fait et cause dans cette querelle de famille, et il est bien à présumer maintenant que le brandon de la discorde y est allumé, la guerre sera longue et acharnée. Ce sera toujours autant de répit pour les catholiques.

D'après ce que nous pouvons voir dans le peu de journaux que nous avons reçus, la question du rappel en Irlande, quoique toujours vivante, paraît avoir perdu beaucoup de sa gravité. Il est vrai que les journaux ne nous paraissent point tout-à-fait d'accord, et que les nouvelles sur ce point sont quelque peu contradictoires. Suivant les uns, le tribut d'O'Connell a souffert une grande diminution et le libérateur reconnaît que sa cause est perdue. Le discours de la reine semble faire entendre que la tranquillité est parfaitement rétablie en Irlande, et que le gouvernement est disposé à faire de nouvelles concessions pour l'y consolider encore davantage. Suivant d'autres, la cause est plus prospère que jamais et la division que le bill des legs pieux avait jetée momentanément parmi le clergé, est presque entièrement dissipée. Nous sommes tenté de croire pourtant que le premier sentiment est plus probable, et que les concessions que l'Angleterre a déjà faites et qu'elle semble encore disposée à faire, finiront par triompher de l'agitation. Il est vrai que c'est la crise religieuse qui va toujours croissante au sein de l'anglicanisme, qui semble absorber aujourd'hui la plus grande partie de l'attention publique. Le procès de M. Ward fait voir que la division qui régné dans le clergé anglican, ne prend plus sa source dans une question de rubrique, mais bien dans les principes fondamentaux de l'Eglise établie. Ce sont les 39 articles eux-mêmes qui sont le point de la difficulté. Les puseyistes revendiquent le droit de croire toute la doctrine de l'Eglise romaine, nonobstant leur acceptation des 39 articles : c'est-à-dire qu'ils n'acceptent les 39 articles qu'en autant qu'ils peuvent s'entendre dans un sens catholique. C'est donc sur la doctrine elle-même qu'il s'agit de statuer et de définir. Mais comment trancher la difficulté avec une Eglise qui ne se reconnaît point infallible, surtout quand les opinions sont presque également divisées. L'assemblée ou le concile pourra bien dire : *placuit... nobis*, mais pour pou-